



CHARTRE GRAPHIQUE

Partenariat avec la ville de Brie-Comte-Robert
Utilisation du logo



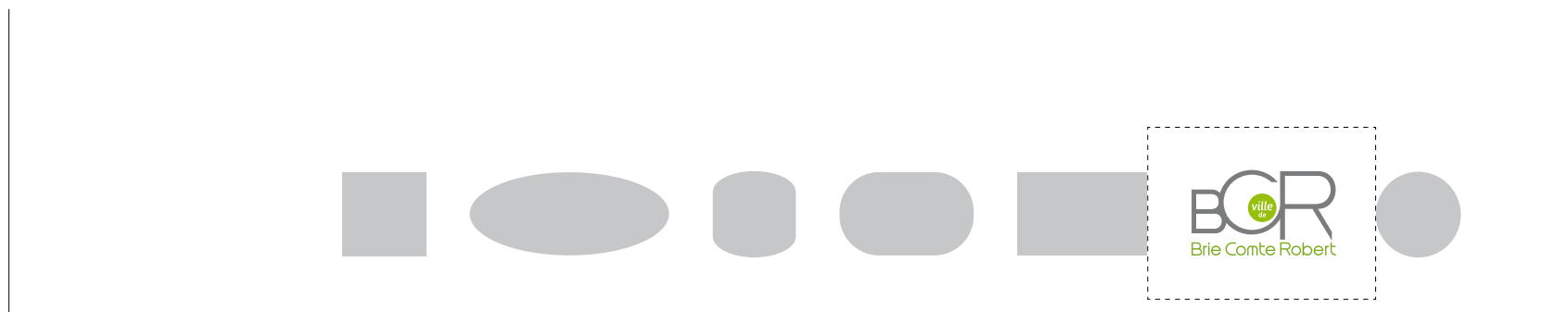
Le LOGO INSTITUTIONNEL

ET LES PARTENAIRES

CHARTRE GRAPHIQUE - VILLE DE BRIE-COMTE-ROBERT - AVRIL 2016

Positionnement du logo de la ville en signature d'événement lorsque Brie-Comte-Robert n'est pas l'organisateur.

Les logos des partenaires sont de la même hauteur que le logo de la Ville de Brie-Comte-Robert, aligné horizontalement, par le centre, en pied de document.



La zone de protection autour du logo devra être respectée afin de garantir sa lisibilité. Le logo ne devra pas être réduit en dessous de 20 mm de large.

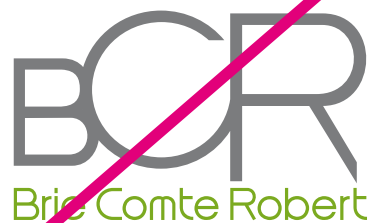
Le LOGO INSTITUTIONNEL

INTERDITS

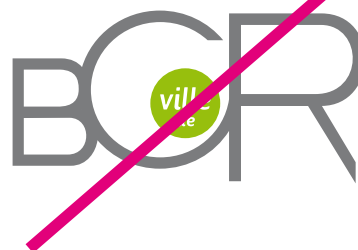
Toutes modifications ou altérations du logo de la Ville de Brie-Comte-Robert sont formellement interdites.

- Inversions et changements de couleurs
- Déformation
- Changement des proportions
- Changement de typo
- Remplacement du nom de la ville par une autre mention
- Inscription dans une forme fantaisiste
- Déplacement, suppression d'un ou plusieurs éléments
- Effet artistique, 3D ou fantaisie

Supprimer un élément du logo



Changer la couleur du logo



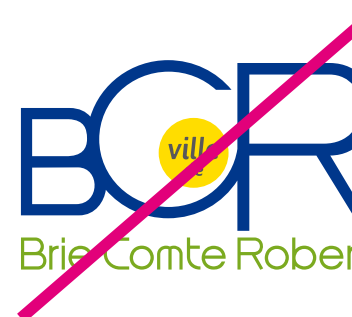
Déformer le logo



Placer le logo sur un fond fantaisie



Changer une ou plusieurs couleurs du logo



Le LOGO INSTITUTIONNEL

INTERDITS

Toutes modifications ou altérations du logo Ville de Brie-Comte-Robert sont formellement interdites.

Le logo institutionnel ne s'utilise que sur un fond blanc et avec sa zone de protection décrit plus haut.

Placer le logo sur une image



Changer la couleur du logo



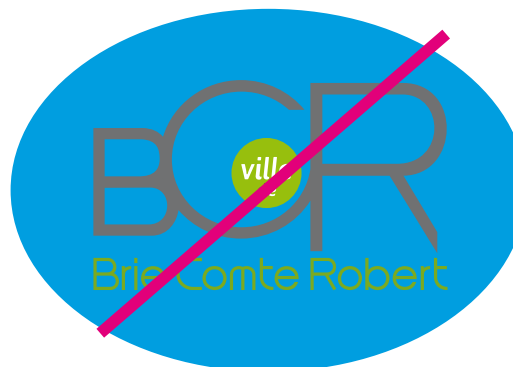
Placer le logo sur un fond de couleur



Changer la couleur du logo



Placer le logo dans une forme



Encadrer le logo



